



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°20

Séance du 08 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR, Pierre BAILLY-BECHET, Hervé CHAGOT, Lucy BRAY, Gabrielle LOUBES, Stéphanie MARTINEZ-MARTOS, Philippe MATRAY, Aurore MEUNIER, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOOTE.

Absents excusés :

Sophia LEVERT a donné pouvoir à Lucy BRAY
Olivier ARNAU a donné pouvoir à Philippe MATRAY
Karine MOMMESSIN a donné pouvoir à René SUAREZ
Rémy GATT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pierre BAILLY-BECHET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Présents et représentés : 14
Date d'affichage : 1^{er} avril 2026

N°20 : Création du Comité Consultatif d'Action Social

Vu la délibération n° 37 du 07 novembre 2025 relative à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de Garnerans à compter du 31 décembre 2025 et indiquant que la commune exercerait, à compter du 1er janvier 2026, les attributions qui lui étaient précédemment dévolues.

Dans cette optique, il propose que soit créé le Comité consultatif d'action sociale de Garnerans dont la constitution est prévue par les dispositions de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriale, en charge de donner, à la demande du Maire, un avis consultatif simple sur les missions exercées précédemment par le Centre Communal d'Action Sociale de Garnerans, comportant le maire en tant que président, de cinq autres membres du conseil municipal, et de cinq membres non élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE de créer, à compter du 09 avril 2026, le Comité Consultatif d'Action Sociale de Garnerans, en charge de donner, à la demande du Maire, un avis consultatif simple sur les missions exercées précédemment par le Centre Communal d'Action Sociale de Garnerans,**
- **FIXE sa composition du maire qui en assurera la présidence, de cinq membres du conseil municipal et de cinq membres non élus.**
- **PROPOSE jusqu'aux prochaines élections comme membres du conseil : Hervé CHAGOT, Aurore MEUNIER, Lucy BRAY, Gabrielle LOUBES, René SUAREZ, comme membres extérieurs Marie-Christine VAILLANT, Roger RIBOLLET, Micheline ARPIN-GONNET, Dominique CHAUMENTIN et Nicole NAVARRO**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
René SUAREZ

Mise en ligne le : 09/04/2026

